

## SOCIÉTÉ

### INTERVIEW. Avocats et parentalité : « Ce n'est pas parce qu'on entre dans la profession qu'il faut tout abandonner »



Publié le 23/10/2024 à 13:53

Écoutez

**L'association les Mômes du Palais a soufflé sa première bougie en septembre dernier. A sa tête, Carole Vercheyre-Grard, avocate au barreau de Paris, mène un combat : faire en sorte que parentalité et avocature ne soient pas antinomiques. Pour ce faire, la structure propose des activités qui rassemblent, mais aussi une bonne dose d'entraide et de solidarité.**

#### **Journal Spécial des Sociétés : Pourquoi avoir fondé les Mômes du Palais ?**

**Carole Vercheyre-Grard** : Le but de l'association les Mômes du Palais, c'est d'essayer de recréer du lien social au sein du barreau de Paris, au sein de la profession d'avocat et des professions annexes, et de mettre la parentalité en avant, à travers des événements et actions que nous menons.

Pour cela, nous créons à la fois des fêtes, des sorties, des activités ainsi que des solutions pratiques pour aider à la parentalité des avocats. L'idée est que l'importance de la parentalité dans la vie d'un avocat soit comprise par notre Ordre et que de plus

en plus de démarches viennent ensuite faciliter l'exercice de la profession pour les avocats parents, mais aussi la convivialité entre nous. Il n'y a pas eu d'initiative de ce genre pendant 20 ans, et il y a une nécessité à faire changer les mentalités.

Par ailleurs, on essaie de faire passer des messages envers les juridictions pour leur faire prendre conscience que nous avons aussi des familles. C'est ce que nous avons fait, avec notamment notre dernier communiqué sur le refus d'un renvoi d'audience demandé par une consœur qui venait d'accoucher (*demande formulée en février 2024 et toutefois rejetée, obligeant l'avocate à plaider à peine quelques semaines après avoir accouché ndlr*). Fait que nous condamnons fermement et qui va à l'encontre de cette idée de parentalité.

### **JSS : En 20 ans, rien n'a changé ?**

**C.V.-G.** : Quand je suis arrivée au barreau de Paris, j'avais déjà ma fille aînée, et j'ai toujours dit aux confrères que je connaissais et qui m'avait formée dans la profession que je voulais m'occuper de mes enfants en parallèle de ma carrière. Ce à quoi on m'avait répondu : « *tu verras, ce n'est pas possible* ». Eh bien si c'est possible ! On me tenait ce discours il y a 25 ans de cela, et ce qui est triste, c'est de ce dire qu'aujourd'hui, les difficultés pour concilier avocature et parentalité sont toujours d'actualité.

| **À lire aussi** : [Un salon d'allaitement ouvert au barreau de Paris](#)

Il faut donc un élan en ce sens pour montrer qu'il est possible d'avoir à la fois une vie professionnelle accomplie en tant qu'avocat(e) et de profiter de sa vie de famille. Les modèles changent et il est possible d'exercer la profession avec une organisation et une vision peut-être un peu différentes que nos aînées. Il faut arrêter de croire qu'un avocat n'a pas de famille ou qu'il ne soit pas en mesure de s'en occuper, que parce qu'on entre dans la profession il faut tout abandonner, et que ceux qui réussissent sont ceux qui ont tout sacrifié. C'est totalement faux, et on a des gens brillants dans la profession qui ont su dégager du temps pour leurs enfants. Plus on arrivera à s'entraider au barreau de Paris et plus il sera possible de tendre à cet équilibre.

### **JSS : Votre Arbre de Noël 2023 a rencontré un franc succès avec plus de 500 personnes présentes. Quelles festivités seront au programme de cette nouvelle édition ?**

**C. V.-G.** : La seconde édition de l'Arbre de Noël aura lieu le 15 décembre prochain et se tiendra une nouvelle fois au tribunal de commerce de Paris, un dimanche après-midi.

À l'instar de la première édition de l'Arbre de Noël, le père Noël sera de la partie, de même que le bâtonnier du barreau de Paris, Pierre Hoffmann, qui nous a confirmé sa venue, et le président du tribunal de commerce Patrick Sayer. Une tombola solidaire au profit de l'association Le Rire Médecin qui intervient auprès d'enfants hospitalisés a également été ouverte, et des animations sont également au programme.



*Plus de 500 personnes étaient présentes à la première édition de l'Arbre de Noël © Les Mômes du Palais*

Cette année, nous avons ouvert la billetterie à un peu plus de personnes, mais la capacité d'accueil du tribunal reste toutefois limitée, l'idée est aussi de pouvoir circuler ! En 2023, nous étions 530 et nous attendons une centaine de participants en plus cette année qui ne sont autres que les avocats, leurs enfants, les personnels des cabinets et personnels du greffe.

Quelques confrères des barreaux périphériques seront aussi de la partie et les avocats de barreaux un peu plus éloignés sont également les bienvenus bien que ce soit plus compliqué pour eux. Il en est d'ailleurs de même pour tous les autres événements, mais les festivités se tenant dans la capitale, il n'est pas toujours évident pour eux de faire le déplacement. Mon souhait serait toutefois d'être contactée par des barreaux qui n'ont pas d'initiative similaire sur place chez eux, et que je les aide à créer quelque chose pour leur propre barreau.

**JSS : Les Mômes du Palais propose par ailleurs à ses adhérents de nombreuses réductions (musées, théâtre, cirque, colonie de vacances) en plus d'une série d'événements. Dernièrement, un théâtre a été privaté pour permettre la diffusion du spectacle « *La princesse a un petit pois dans***

## **la tête ». Qui impulse les idées relatives à vos actions ? Comment ces dernières sont-elles financées ?**

**C. V.-G.** : Au départ, nous avons pu financer nos événements uniquement avec l'adhésion des confrères et consœurs avant de nouer des partenariats. Cette année, nous avons trois sponsors qui nous permettent le financement de nouvelles activités, et le barreau de Paris nous a également apporté un soutien financier pour notre Arbre de Noël par exemple. Nous espérons développer de nouveaux partenariats prochainement.

Les idées viennent globalement de nos confrères et consœurs au sein de l'association, en fonction de ce que nous faisons remonter. Les réseaux sociaux jouent aussi un rôle important. Ils nous permettent de voir quels sont les sujets porteurs sur lesquels on a besoin de faire des recherches, toujours en lien avec la parentalité. Et comme nous sommes nombreux, cela permet de nous confronter, d'échanger, de voir quelles sont les problématiques et comment y répondre.

**JSS : Parmi ses projets, l'association souhaite aider à la mise en place d'une garderie pour les enfants des avocats parisiens, faciliter le quotidien des familles d'avocat, mais aussi faciliter l'apport de dossiers entre confrères. Cela traduit la volonté d'une plus grande solidarité dans la profession. Pourquoi les avocats sont-ils souvent en proie à la solitude ? Quels sont les profils les plus concernés ?**

**C. V.-G.** : En effet les avocats sont en proie à la solitude du fait de l'indépendance du métier. On est amené à être beaucoup par monts et par vaux, ce qui est d'ailleurs le cas de toutes les professions libérales. Mais surtout, nous sommes assez peu aidés sur les déductions fiscales pour la mise en place de garderie, ou en tout cas pour bénéficier de places en crèche, et c'est un véritable axe sur lequel on aimerait attirer l'attention.

Dans une entreprise, l'employeur bénéficie de grosses déductions fiscales pour avoir des berceaux dans les crèches et ainsi en proposer à ses salariés. Pour toutes les professions libérales, dont les avocats, il n'y a rien. D'où l'importance de mettre en place des choses à ce niveau-là. On se félicite des premières actions qui sont menées, à l'instar de la salle d'allaitement ouverte au barreau de Paris sur l'impulsion des bâtonnier et vice-bâtonnière, et nous en sommes ravies !

**JSS : De quelle façon les enfants peuvent-ils être affectés indirectement par cela ? Le verbalisent-ils ?**

**C. V.-G.** : La profession évolue, et beaucoup d'avocats veulent passer du temps avec leurs enfants. D'ailleurs, ceux qui font partie de l'association les Mômes du Palais sont dans ce rythme-là, ce qui signifie que les enfants profitent plus de leurs parents qui mettent en avant la parentalité et qui sont intimement persuadés, comme je le suis, qu'il est tout à fait possible d'avoir une vie de famille personnelle épanouie, de s'occuper de ses enfants, de faire des sorties scolaires et séparer cela de sa vie professionnelle.

**« Plus on arrivera à s'entraider au barreau de Paris et plus il sera possible de tendre à cet équilibre. »**

Mais cela nécessite un certain nombre d'aménagements structurels et de faire tomber des barrières qui auraient dû l'être depuis bien longtemps dans les professions libérales, là où elles le sont depuis longtemps dans les entreprises.

**JSS : Les bâtonnier et vice-bâtonnière ayant fait de la parentalité une priorité, quel rôle jouent-ils dans l'association?**

**C. V.-G.** : Tous deux ne sont pas adhérents mais ils nous soutiennent, nos actions allant dans le sens de leurs idées dont celle de recréer de la confidentialité, mettre au centre la parentalité.

Nous avons eu le soutien de Pierre Hoffmann pour que le barreau puisse nous aider financièrement pour l'Arbre de Noël de cette année. Sa présence à l'événement et son soutien ainsi que celui de Vanessa Bousardo participent également à véhiculer une bonne image de la parentalité et à la promouvoir.

**JSS : Les Mômes du Palais a une seconde dimension solidaire, puisqu'elle soutient un certain nombre de causes...**

**C. V.-G.** : Il était très important pour nous de rappeler qu'on est une profession libérale qui sait se montrer solidaire, et on souhaite que cette image de solidarité soit bien véhiculée auprès du public qui peut avoir des a priori sur les avocats qui, pourtant, savent donner du temps aux autres, à la fois dans leur profession, puisqu'ils sont des aidants, mais également en dehors de leur travail.

L'année dernière, Les Mômes du Palais a soutenu l'association Les Enfants de Curie, qui accompagne les enfants et adolescents soignés pour un cancer, en lui reversant l'argent récolté lors d'une tombola organisée lors de la première édition de l'Arbre de Noël. Nous avons également organisé une soirée qui nous a permis de reverser un peu

d'argent à Mécénat Chirurgie Cardiaque en juin 2024. Des causes toujours liées à la parentalité et aux enfants, et on poursuivra nos actions à l'image de notre participation à la course contre la mucoviscidose.

**À lire aussi : [Le CNB signe une première édition du guide numérique « Parentalité de l'avocat »](#)**

Pour nous, il est vraiment essentiel que notre association soit également associée à cet aspect solidaire qui est l'essence de notre profession et que nos clients méconnaissent. Beaucoup d'actions de la part d'avocats ou du barreau de Paris ont été et sont menées au nom de la solidarité. Il est dommage que cette publicité ne soit pas assez faite. Les actions peuvent être de grandes ampleurs ou juste pour un événement particulier. À titre d'exemple sur des actions de grandes ampleurs, on peut citer « Barreau de Paris Solidarité » qui offre des consultations gratuites à Paris. Depuis 2003, des avocats bénévoles sont présents dans de nombreuses structures (Médecins du Monde, Armée du Salut, Œuvre Falret, Restaurants du Coeur, ADIE etc.) et reçoivent les usagers pour toutes problématiques. Ou encore « Initiadroit » qui est une association d'avocats bénévoles créée en septembre 2005, dont la mission est d'ouvrir le droit aux jeunes, en créant un dialogue direct au cours d'interventions dans les collèges et lycées à partir de cas pratiques ou par des échanges sur le net.

**JSS : Un an après la création de l'association, quelle adhésion observez-vous, parmi les adhérents et vos éventuels partenaires ? Quel objectif visez-vous ?**

**C. V.-G.** : Nous n'avons pas d'objectif particulier en termes de nombre de participants, en tout cas moi personnellement. L'idée est de faire en sorte que la parentalité évolue, que ce ne soit pas un frein et que nos enfants puissent bien vivre le métier d'avocat. Ma fille vient entrer à l'école d'avocat et elle ne voit pas la profession comme un « sacerdoce » ou comme quelque chose d'insurmontable, car j'ai pu passer du temps avec elle tout en faisant mon métier d'avocate, et je voudrais que ce soit le quotidien de chacun.

Il faut du temps pour que les choses se mettent en place, tout ce qui est associatif prend du temps, donc il faut voir comment les choses évolueront. En tout cas les consœurs et confrères sont très contents de faire partie de l'association et de contribuer à promouvoir la parentalité, et nos sponsors sont ravis de soutenir de belles causes comme la parentalité, l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle et la solidarité.

## **JSS : Comment parvenez-vous à mener de front votre travail au sein de l'association et, parallèlement, votre carrière d'avocate ?**

**C. V.-G.** : Il est certain que gérer l'association demande beaucoup de temps. Nous avons des réunions, des déjeuners, assez peu de choses le soir puisque nos adhérents ont des familles et qu'ils aiment rentrer chez eux tôt pour retrouver leurs enfants. C'est un investissement pour les autres, mais finalement, beaucoup de personnes dans la profession font du « bénévolat », notamment lorsqu'ils sont membres du Conseil de l'ordre par exemple, membre des instances, ou bien lorsqu'ils mènent des actions de solidarité.

Il faut savoir jongler avec tout et connaître ses priorités. De mon côté, j'avance en fonction des urgences, et aujourd'hui, mes filles sont grandes, je n'ai plus besoin de m'occuper autant d'elles que lorsqu'elles étaient plus petites.

Et puis surtout, je ne suis pas seule, nous avons beaucoup de bénévoles. Une cinquante de personnes se sont par exemple proposées pour l'Arbre de Noël 2023, ce qui n'est pas rien ! Pour l'édition 2024, je ne sais pas encore, mais une chose est sûre, je vais mobiliser un maximum de personnes et si possible des personnes qui se sont moins portées volontaires sur des événements passés. L'idée est que tous les bénévoles se mobilisent et que ce ne soient pas toujours les mêmes qui interviennent.

Ce genre d'association n'a pas existé pendant 20 ans, et maintenant, il faut la faire vivre ! L'année à venir sera très intéressante pour voir comment les membres vont interagir. Est-ce qu'ils seront dans la démarche d'attente ou plutôt dans une démarche proactive et d'investissement ? Seul le temps nous le dira.

*Propos recueillis par Allison Vaslin*